

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle de réunion du centre aquatique Maurice Perry au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 novembre 2023

Date d'affichage : le 23 novembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 10 = 44

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 5

Absents : 8

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, ROUDIL Joël, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, FURESTIER David, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, Mme BARON Réjane, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, Mme ROUX Florence, MM. CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M.MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien  
M.ACQUIER Jean-Yves à Mme GIBERGUES Laetitia  
M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge  
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José  
Mme AUBERT Martine à M. JEAN Lionel  
Mme DRACS Marie Andrée à Mme ROUX Florence  
MM. BERTO Stéphan à Mme BARON Réjane  
M. TARQUINI Joseph à M. OLIVIERI Bruno  
M.GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie  
Mme MARTIN Catherine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: M.GRAS Guillaume, Mmes BARBIER Mireille, ROTTE Sandrine, M. FIORENZANO Johan, SOULIER Cyril.

Absents: MM ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, BRESSET Cyrille, CLAVEL Christian, JAHANT Guy, BARON Jérôme, Mmes MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h02

Délibération n°111/2023: Demandes de subvention auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gard pour l'évènement sportif de « la Mondialette en Piémont Cévenol » pour l'année 2024

Laurent MARTIN annonce que les élus des 34 communes du Piémont Cévenol siégeant à la Commission Sports ont émis le souhait de créer un évènement sportif permettant de regrouper l'ensemble des communes. Ainsi, il a été créé une compétition autour du sport Pétanque qui permet de réunir les habitants du territoire Piémont Cévenol. Suite à la réussite de la première édition, il est proposé de reconduire cet évènement.

La Mondialette (épreuve finale) se déroulera le samedi 8 juin 2024 sur les structures sportives de la commune de Corconne et verra s'opposer 34 triplettes adultes mixtes chacune issues des différentes communes de la Communauté de communes.

Dans le même ordre d'idée, une compétition avec 34 doublettes enfants est organisée.

La journée regroupera 300 à 400 personnes (170 participants, 100 accompagnateurs et 50 organisateurs).

En amont de cette compétition, chacune des communes organisera une sélection pour déterminer quels seront ses représentants.

Les objectifs de cette journée sont :

1. Proposer une compétition sportive, promouvoir la Pétanque et défendre les valeurs véhiculées par le Sport
2. Regrouper les 34 communes sur un évènement et créer une dynamique de territoire
3. Permettre la création de liens entre l'ensemble des participants, accompagnateurs et organisateurs
4. Développer les liens intergénérationnels, la mixité et l'intégration du handicap dans les pratiques sportives.

Le projet de réalisation d'un évènement sportif est éligible au subventionnement de la région Occitanie et du conseil départemental du Gard

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour l'octroi d'une aide de la région Occitanie et du conseil départemental du Gard selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Achats	4 000€	Département	1 000€
Services ext.	1 000€	Région	500€
Autres services	500€	CCPC	5 000€
Charges de P.	1 000€		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 500€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 500€</b>

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence Sports, Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de pouvoir maintenir et développer des manifestations à caractère sportif sur le territoire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2024 pour la deuxième édition de la « Mondialette en Piémont Cévenol » comme suit :

Objet	Dépenses	Objet	Recettes
Achats	4 000€	Département	1 000€
Services ext.	1 000€	Région	500€
Autres services	500€	CCPC	5 000€
Charges de P.	1 000€		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 500€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 500€</b>

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention d'un montant de 1 000 €,
- de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention d'un montant de 500 €,
- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif 2024
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

  


Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :